

**AVIS DE CONVOCATION**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**AGISKA COOPÉRATIVE**

Par décision du conseil d'administration d'Agiska coopérative, avis est par la présente donné que l'assemblée générale annuelle des membres d'Agiska coopérative se tiendra le mercredi 5 avril 2023 à 10 h.

Cette assemblée aura lieu en mode hybride, c'est-à-dire que les membres pourront y participer en présentiel ou de manière virtuelle. Dans les deux cas, les membres ou leurs représentants désignés pourront voter et prendre la parole afin de poser des questions au conseil d'administration.

Voici comment y participer :

Présentiel		Virtual
Lieu :	Centre des congrès de Granby 901, rue Principale Granby (Québec) J2G 2Z5	Inscription obligatoire avant le 24 mars 2023.
Accueil :	Dès 9 h 00	Seuls les membres inscrits recevront les instructions de participation.
Dîner :	Inscription obligatoire avant le 24 mars 2023 si vous désirez dîner sur place.	
Inscription		
Vous devez remplir le formulaire d'inscription accessible ici :		
		
Pour toutes questions ou tous commentaires, vous pouvez communiquer avec Valérie Lemaire-Jodoin, directrice communication et marketing au 450 501-6049 ou à l'adresse <a href="mailto:communications@agiska.coop">communications@agiska.coop</a>		

Vous trouverez en annexes les documents suivants :

- Le projet d'ordre du jour et un résumé de l'amendement recommandé par le conseil d'administration au Règlement numéro 1 – Règlements généraux d'Agiska Coopérative (recto verso) ;
- L'avis de mise en candidature pour l'élection des administrateurs à l'assemblée générale

- annuelle ;
- Le formulaire de candidature prescrit par la coopérative ;
  - La lettre de démission suspensive conforme à l'annexe « A » du Règlement numéro 4 - Procédure d'élection des administrateurs d'Agiska coopérative.

Les formulaires intitulés « Autorisation de représentation pour une société ou une autre personne morale membre d'une coopérative » et « Autorisation de représentation par le conjoint ou l'enfant majeur d'un membre » sont disponibles sur le site Web [agiska.coop](http://agiska.coop), dans la section AGA 2023.

Tout représentant d'un membre devra avoir en sa possession cette autorisation de représentation dûment remplie et signée lors de l'assemblée générale annuelle d'Agiska coopérative s'il assiste en présentiel à cette réunion. Dans le cas d'une inscription en mode virtuel, l'autorisation de représentation devra être transmise par courriel à : [secretariat.general@agiska.coop](mailto:secretariat.general@agiska.coop)

Par ailleurs, c'est avec un immense plaisir que nous recevrons à titre de conférencière madame Chantal Machabée, vice-présidente communications du hockey des Canadiens de Montréal.

Nous vous accueillerons aussi dans nos différents kiosques après la clôture de cette assemblée afin d'échanger avec vous dans une ambiance conviviale.

En espérant vous compter parmi les nôtres, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hugo Larouche, M.A.P.  
Secrétaire général  
Agiska coopérative

Avis donné à Saint-Hyacinthe, le 6 mars 2023.